

Collecte des déchets, la fronde s'organise

Le collectif qui défend le maintien de la collecte en porte-à-porte a fait salle comble pour son premier rendez-vous, jeudi soir, à la Maison du bâtiment.

Christophe Pacalet

christophe.pacalet@centrefrance.com

Un mois et demi après le vote du conseil communautaire de l'Auxerrois qui a mis le feu aux poudres, la fronde s'organise. L'amphithéâtre de la Maison du bâtiment a fait le plein, ce jeudi à Auxerre, lors de la première réunion publique du collectif AuxR aime sa collecte en porte-à-porte. Plus de 200 habitants d'Auxerre et de l'Auxerrois, mais aussi une vingtaine d'élus, ont répondu à l'invitation du collectif qui conteste la stratégie déchets 2024-2030 du président-maire de l'Agglo Crescent Marault, actée fin septembre à une courte majorité.

Contre-projet

Pour rappel, le 28 septembre, 33 élus avaient voté pour mais 28 contre (deux abstentions et un nul) ce virage à 180°, qui prévoit la fin du ramassage en porte-à-porte et l'installation de points d'apport volontaire, ainsi que la disparition de cinq des sept déchèteries de l'Agglo devant être remplacées par deux équipements nouvelle génération et une déchèterie mobile.

Autant de perspectives rejetées par le collectif créé sous l'impulsion de la commission environnement de la CA, qui s'était « majoritairement prononcée

contre », rappelait l'une de ses membres, la conseillère de Jussy Danièle Boisson Bergot, aux côtés de Christophe Mouy et Matthieu Prulière, élus de Coulanges-la-Vineuse et Augy, et des élus écologistes Florence Loury et Denis Roycourt.

Alors que l'Agglo défend sa stratégie dans le dernier numéro d'*Auxerrois Magazine*, les opposants - qui prédisent « une perte d'efficacité du tri » et dénoncent « une régression qui nous coûtera de plus en plus cher avec l'augmentation de la

TGAP (taxe d'enfouissement des déchets ultimes) » - fourbissent leurs armes. Et comptent présenter un contre-projet lors de la prochaine réunion publique du collectif, le 30 janvier 2024.

Recours en justice

D'ici là, tracts et pétition doivent circuler à Auxerre et ailleurs, avec l'objectif de « déposer les signatures au conseil communautaire du 14 décembre », indiquait Florence Loury. Plus de 2460 signatures ont déjà été recueillies en ligne. Parallè-

lement, « nous allons avec Auxerre écologie solidarités déposer un recours au tribunal administratif ». Une démarche qui doit être effectuée au plus tard le 27 novembre, soit deux mois après la date du vote. En s'appuyant sur deux arguments exposés dans un récent courrier au préfet, à qui Europe Écologie les Verts, la France insoumise, le PC et le PS demandent de lui-même saisir le tribunal. « Alors que le Code général des collectivités territoriales l'impose, le comité social territorial (instance

représentative des personnels de la fonction publique territoriale) n'a pas été consulté », dénoncent les signataires, invoquant par ailleurs « le non-respect du droit des élus à être correctement informés ».

« Inégalité des chances »

De leur côté aussi, certains élus de l'Auxerrois entendent se tourner vers la justice, a rapporté le maire de Vincelles, Guido Romano. « Avec d'autres élus d'une petite dizaine de communes je pense, nous allons contester cette stratégie qui n'est pas aboutie et laisse beaucoup de questions sans réponse. Les personnes âgées et à mobilité réduite auront de grosses difficultés avec ce système de points d'apport volontaire. On va donc insister sur ce problème d'inégalité des chances. Selon l'avocat qui va nous aider, on a de fortes chances d'obtenir gain de cause ou au moins de retarder les choses. Peut-être jusqu'aux prochaines élections... En tout cas, il est nécessaire de montrer à nos administrés qu'on ne laisse pas les choses se faire », a déclaré l' élu, avouant qu' « on a fait l'erreur en conseil des maires d'accepter que ce projet soit présenté au conseil communautaire ».

En première ligne, les élus de l'ex-pays coulangéois. Au 1^{er} janvier en effet, la redevance incitative qui s'appliquait jusqu'ici dans leurs communes disparaîtra, l'Agglo, tenue d'harmoniser sa fiscalité, ayant décidé de retenir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. « Pour nous, c'est la double peine... », résumaient certains habitants du Coulangéois présents jeudi. ■



MOBILISATION. Le maire de Vincelles Guido Romano (au centre) a annoncé son intention de déposer « avec d'autres élus un recours devant le tribunal administratif » pour contester la stratégie actée en conseil communautaire fin septembre.